



République Française
Département SEINE ET MARNE
Commune de Bourron Marlotte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	20	23

L'an 2026, le 27 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Vitor, VALENTE Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/04/2026 et affichés à la porte de la Mairie le 21/04/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BIDARD Michel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. COLAS Christophe, Mme DANIELOU Cécile, M. DE FARIA Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, M. GANDON Jean-Charles, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme KERHERVÉ Muriel, Mme LOTT Myriam, M. PETIT Yves, Mme PICARD Joëlle, M. QUÉNU Nicolas, Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SABATIER Véronique, Mme SHARPE Laura

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 28/04/2026
Et
Publication ou notification du :
28/04/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PACTON Stéphanie à Mme ROUSSEAU Catherine, Mme SCHAPPACHER Karine à Mme DUWEZ Nathalie, M. TONNELIER Théo à M. COLAS Christophe

A été nommé(e) secrétaire : M. BREGERE-MAILLET Jean

CM2026_33 - Adoption du Budget Primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération C2022_31 du 5 juillet 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

CONSIDERANT que conformément à l'article L.1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de budget et les documents financiers ont été communiqués douze jours avant la séance.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, de voter le Budget Primitif 2026 qui est présenté en suréquilibre et s'articule de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 205 889,60	3 855 889,60
Investissement	3 675 520,17	3 675 520,17
TOTAL du Budget 2026	6 881 409,77	7 531 409,77

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

Berger
Levaux

ID : 077-217700483-20260427-CM2026_33-DE

.../... (suite de la délibération n°CM2026_33)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 28/04/2026

Secrétaire de séance,
Jean BREGERE-MILLET



Le Maire,
Vitor VALENTE

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/04/2026